

# CARTE BLANCHE - APSC - TOUT SAVOIR SUR LA DEMANDE

Document à destination des associations sportives artistiques ou culturelles- Saison 2019-2020

## Pour bénéficier de l'aide à la pratique sportive ou culturelle

**1** Le ou la demandeur-se doit se présenter à un guichet CCAS\* avec :

- sa **Carte blanche**
- un justificatif d'identité et son livret de famille si enfant
- une attestation CAF récente ou les ressources des 2 derniers mois
- un justificatif de domicile de plus de 3 mois

**l'aide doit être sollicitée entre le 01/06/2019 et le 31/03/2020**

- \* Les guichets CCAS sont les suivants :
- CCAS, 1 bis place St Similien
  - mairie de quartier de l'île 15 boulevard du général de Gaulle
  - mairie de quartier de Bellevue, place des Lauriers

▶ Le CCAS remet une attestation de droit à l'APSC au demandeur.

**2** Le demandeur vous remet l'attestation de droit afin que vous puissiez remplir le deuxième volet.

Document à retourner, au choix :

- par mail : [carteblanche@mairie-nantes.fr](mailto:carteblanche@mairie-nantes.fr)
- par courrier : à l'attention de Sonia Picot : CCAS de Nantes/APSC - 1bis place saint Similien - 44036 Nantes cedex
- à déposer en guichet CCAS\*

**aide plafonnée à 150 €**

**une aide possible par an et par personne**

**participation minimale de 25 €**

**3** Le montant de l'aide vous sera versé par virement dès lors que le CCAS aura reçu l'attestation complétée.

## A SAVOIR :

### Pour bénéficier d'une Carte Blanche

▶ le ou la demandeur-se doit :

- présenter un justificatif d'identité
- justifier d'un QF CAF inférieur à 650 €
- justifier d'une domiciliation à Nantes



⚠ le ou la demandeur-se d'une aide à la pratique sportive et culturelle ne doit pas :

- être étudiant
- être en situation irrégulière
- être domicilié au CCAS, à l'ANEF, CADA, CHRS...
- être en procédure d'asile,
- être titulaire d'une autorisation provisoire de séjour,
- être ressortissant de l'union européenne ne répondant pas aux critères d'éligibilité aux aides facultatives du CCAS.

Vous avez une question relative à un dossier ? contactez Sonia Picot au 02.40.99.29.39 (agent du CCAS de la Ville de Nantes) - [carteblanche@mairie-nantes.fr](mailto:carteblanche@mairie-nantes.fr)